

# Documentation

---

## Téléchargez nos brochures et nos notices

---

### Nos brochures (au format PDF) :

- [Conseils pratiques aux bénéficiaires d'une allocation temporaire d'invalidité](#)
- [Conseils pratiques aux retraités civils ou militaires fiscalement domiciliés en France \(hors collectivités d'outre-mer\)](#)
- [Conseils pratiques aux retraités civils ou militaires fiscalement domiciliés à l'étranger ou dans une collectivité d'outre-mer](#)
- [Conseils pratiques aux titulaires d'une pension du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre](#)

### Nos notices (au format PDF) :

- **Cumul d'une pension de l'Etat et d'une rémunération d'activité :** [RETRAITÉ MILITAIRE quelle que soit la date d'effet de votre pension RETRAITÉ CIVIL de l'État et votre première pension de l'État ou d'un régime de base prend effet AVANT LE 1er JANVIER 2015](#) [RETRAITÉ CIVIL de l'État et votre première pension de l'État ou d'un régime de base prend effet A COMPTER DU 1er JANVIER 2015](#)
- [L'allocation temporaire d'invalidité](#)
- [La pension civile d'invalidité](#)
- [La pension militaire d'invalidité et la pension de victime de la guerre](#)